

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
le mercredi 23 juin 2015 à 12 h 00

SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1.1. NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC :

COMMUNE DE PIERREVERT (04860)
6 Avenue Auguste-Bastide

1.2. PERSONNE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES :

CASAL Corinne – Tél : 04 92 72 83 10 – Courriel : c.casal@mairie-pierrevert.fr

1.3. ADRESSES AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :

- Adresse postale de la commune, comme indiquée au § 1.1
- Site internet de la commune : www.mairie-pierrevert.fr
- Plateforme marchés publics : www.klekoon.com

1.4. ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES OU LES DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ETRE ENVOYEEES :

COMMUNE DE PIERREVERT
6 Avenue Auguste-Bastide
04860 PIERREVERT

1.5. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC :

Collectivité territoriale

SECTION II – OBJET DU MARCHE

2.1. DESCRIPTION

2.1.3. Type de marché de services :

Nomenclature 555 23 100 3 Services de restauration scolaire

2.1.4. S'agit-il d'un marché à bons de commande ?

Non

Oui

2.1.5. S'agit-il d'un marché à tranches ?

Non

Oui

2.1.6. S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ?

Non

Oui

2.1.7. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'achat des denrées alimentaires, la gestion des stocks et la confection de repas pour le restaurant scolaire de PIERREVERT

Estimation prévisionnelle : 188 976 repas sur 4 ans

2.1.8. Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou des prestations de services :

Bâtiment éco citoyen
Cantine scolaire
Chemin de Resplandin
04860 PIERREVERT

2.1.9. Nomenclature communautaire pertinente :

Nomenclature 555 23 100 3 Services de restauration scolaire

2.1.10. Division en lots

Non

Oui

2.1.11. Les variantes sont-elles interdites ?

Non

Oui

2.2. QUANTITE A FOURNIR

2.2.1. Quantité globale (y compris, le cas échéant, tous les lots et tous les marchés ultérieurs susceptibles d'être passés en application des articles 15, 35 (III) ou 73 du CMP.

- 35136 repas par an en restauration scolaire dont :
 - o 11340 repas pour l'école maternelle
 - o 21780 repas pour l'école élémentaire
 - o 2016 repas pour adultes
- 7350 repas par an pour la crèche
- 4758 repas par an pour le centre aéré dont :
 - o 4222 repas enfants
 - o 536 repas adultes

Soit, selon le calendrier scolaire de l'Education nationale :

- 5 jours/semaine en période scolaire (soit 36 semaines en moyenne) avec 244 repas quotidiens (enfants + adultes) les lundis, mardis, jeudis, vendredis et 27 repas enfants les mercredis
- 5 jours/semaine pendant les vacances scolaires avec 1 pique-nique une fois par semaine (enfants et animateurs) :
 - o Février : 46 repas par jour pendant 10 jours
 - o Pâques : 56 repas par jour pendant 10 jours
 - o Toussaint : 56 repas par jour pendant 5 jours
 - o Juillet et Août : 85 repas par jour pendant 28 jours (25 jours selon les années)
- Crèche : 25 repas par jour à raison de 5 jours par semaine et sur 49 semaines par an.

2.2.2. Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement en application des articles 35 (III) ou 73 du CMP. Description et indication du moment où ils seront passés :
Sans objet

2.3. DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION

Durée du marché : Un (1) an à compter de la date de signature du contrat, renouvelable trois (3) fois.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

3.1.1. Cautions et garanties exigées

Sans objet

3.1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables.

a) Prix du marché

Le présent marché sera conclu à prix révisables

b) Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.

c) Règlement

Le CCP du présent marché fixe dans son article 3 les prix et le mode d'évaluation des ouvrages ainsi que les variations des prix et le mode de règlement des comptes.

d) Délais de paiement

Les délais de paiement sont fixés conformément à l'article 98 du CMP.

3.1.3 .Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché :

La forme juridique imposée par la PRM après attribution est l'entreprise spécialisée.

3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION (critères de sélection)

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur/du fournisseur/du prestataire de services, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles 43 et 44 du CMP et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise.

A l'appui des candidatures, il ne peut être exigé que :

3.2.1. Des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager, soit :

- lettre de candidature (formulaire DC1)
- déclaration du candidat (formulaire DC2)
- le chiffre d'affaires HT des 3 dernières années
- attestation d'assurance en responsabilité civile
- **attestation de visite obligatoire** (la visite doit être effectuée avant le 12 juin 2015 et sur rendez-vous à prendre au 04 92 72 83 10 et)

3.2.2. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

3.3. CONDITIONS PROPRES AUX MARCHES DE SERVICES

3.3.1. Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

Non

Oui

Dans l'affirmative, références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

3.3.2. Les candidats sont-ils tenus d'indiquer les noms et les titres d'étude et/ou l'expérience professionnelle des membres du personnel chargés de l'exécution du marché ?

Non

Oui

SECTION IV – PROCEDURE

4.1. TYPE DE PROCEDURE

Appel d'offres ouvert en application des articles 33 – 57 – 58 et 59 du Code des Marchés Publics.

4.1.1 .Les candidats ont-ils déjà été sélectionnés ? (*procédure négociée : cas où l'acheteur public décide de ne négocier qu'avec les candidats qui avaient été admis à présenter une offre lors d'un appel d'offres infructueux*)

Non

Oui

4.2. CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- prix (coef 20%)
- composition des repas (coef 20%) – approvisionnement (20 %)
- Qualité de service : moyens mis en œuvre (40 %)

4.3. REMISE D'ECHANTILLONS OU DE MATERIELS DE DEMONSTRATION

Non

Oui

4.4. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

4.4.1. Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :

Néant

4.4.2. Date limite de réception des offres

23 juin 2015 à 12h00.

4.4.3. Envoi des invitations à présenter une offre aux candidats sélectionnés (dans le cas d'une procédure restreinte ou négociée) :

Sans objet

4.4.4. Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français

4.4.5. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

120 jours à compter de la date de réception des offres.

SECTION V – AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public)

- règlement de la consultation
- acte d'engagement
- CCP

5.2. MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront remises dans une enveloppe contenant :

- **les pièces relatives à la candidature** : voir point 3.2.
- **les pièces relatives à l'offre**, soit :
 - Acte d'engagement (formulaire DC3)
 - Coût d'exploitation
 - Mémoire explicatif permettant d'évaluer la valeur technique de l'offre, le mémoire doit être explicite (composition des repas et propositions d'animations)
 - Références similaires des 3 dernières années

L'enveloppe doit être libellée comme suit :

Commune de PIERREVERT
Service des Marchés Publics

avec la mention : « Appel d'offres pour l'achat de denrées alimentaires, la gestion des stocks
et la confection de repas pour
le restaurant scolaire de PIERREVERT. »

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

et devra être remise contre récépissé à l'accueil de la mairie de PIERREVERT ou adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : **Commune de PIERREVERT, Service des Marchés Publics, 6 Avenue Auguste-Bastide, 04860 PIERREVERT.**

avant la date et l'heure indiquées dans l'avis d'appel à la concurrence.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5.3. APPLICATION DE L'ARTICLE 54 DU CMP

Non

Oui

5.4. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Sans objet